

## Les trois cas concrets d'Écolo



L'Avenir\* - 10 nov. 2015  
Page 4

\* L'Avenir - Basse Sambre, L'Avenir - Brabant Wallon, L'Avenir/Le Jour Verviers, L'Avenir - Le Courrier de l'Escaut, L'Avenir - Huy-Waremme, L'Avenir/Le Courrier, L'Avenir - Luxembourg, L'Avenir - Namur, L'Avenir - entre Sambre et Meuse

Lors de sa présentation officielle de la réforme du bonus logement, le gouvernement wallon a pris plusieurs exemples pour expliquer les implications fiscales de son nouveau crédit d'impôt, le chèque habitat. Combien telle famille, avec tels revenus, 2, 3 ou 4 enfants, monoparentale ou pas, va y gagner, etc.

Écolo a fait la même chose. Mais avec d'autres profils de ménage.

Deux personnes aux revenus de 20 000€ et 80 000€ par an : « le Wallon aux revenus 4 fois inférieur recevra une aide seulement 2 fois plus grande. La progressivité n'est donc mise en place que de façon limitée », note Stéphane Hazée.

Deux ménages ayant globalement un revenu de 110 000€ : « le premier (85 000€ et 25 000€) bénéficiera d'une aide annuelle de 1 469€ tandis que le second ménage (60 000€ et 50 000€) recevra une aide de l'ordre de 50% de plus. Revenus identiques, 50% d'écart... Inexplicable! »

Un ménage aux revenus de 110 000€ (85 000€ et 25 000€) et un ménage aux revenus de 140 000€ (70 000€ et 70 000€) : « le premier (1 469€/an) bénéficiera d'une aide inférieure au second ménage (1 790€/an), alors que celui-ci a un revenu plus élevé. Là, on est à l'inverse des principes de départ. »

Copyright © 2015 Editions de l'Avenir. Tous droits réservés